«Françoise Férat - Refondation de l'Ecole : « Le Sénat privé de débat, doit se prononcer sur un texte sans ambitions »»

25/06/2013

Françoise Férat - Refondation de l'Ecole : « Le Sénat privé de débat, doit se prononcer sur un texte sans ambitions »

Françoise Férat, sénatrice de la Marne est intervenue ce jour au Sénat lors de la deuxième lecture du projet de loi sur la refondation de l'école. Insatisfaits du texte tant sur la forme que sur le fond, les sénateurs du groupe UDI-UC voteront contre l'ensemble du projet de loi.

La sénatrice déplore *« En moins d'une semaine, le Sénat a examiné deux projets de loi visant à réformer tout notre système éducatif, de la maternelle au doctorat. Tout un parcours scolaire qui peut aller de la maternelle avec une entrée à deux ans pour aller jusqu'au doctorat à 26-28 ans. Un quart de siècle d'une vie réformé en une semaine… »*

Sur la forme, la sénatrice de la Marne regrette la volonté forte de la rapporteur et du gouvernement d'obtenir un vote conforme ce qui prive le Sénat de débat : *« Cet objectif de vote conforme a transformé cette dernière lecture pour les sénateurs en un simple enregistrement du texte voté par les députés, et ce surtout pour nos collègues de la majorité qui n'ont finalement pas pu s'exprimer. »*

Pourtant, la sénatrice, tout comme sa collègue Catherine Morin-Desailly, sénatrice de la Seine-Maritime, qui a également travaillé sur ce texte, considère que des améliorations étaient possibles notamment sur des sujets qui avaient fait l'objet d'amendements centristes : territoires ruraux isolés, défense des principes fondamentaux de l'école et de son organisation, renforcement du rôle des collectivités territoriales, amélioration du contenu des enseignements scolaires et meilleure prise en compte du handicap.

Françoise Férat déclare ne pas *« pouvoir se satisfaire de l'article 7 sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. »* La sénatrice regrette également que le texte ne soit pas assez ambitieux concernant l'illettrisme, malgré la volonté du Premier ministre d'en faire une grande cause nationale pour 2013.

Enfin, Françoise Férat s'insurge du peu de cas fait des collectivités territoriales : *« Les élus locaux ne sont pas seulement des payeurs ! Acteurs majeurs de l'éducation, ils doivent aussi être des co-décideurs. Sur ce projet de loi, ils ont été totalement laissés de côté. »* Elle a notamment dénoncé la mauvaise considération faite aux élus avec la réforme des rythmes scolaires, mal préparée et dont le coût a été sous-évalué pour les collectivités.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC